

Un jugement qui ne fait pas l'unanimité

La salle du Münsterhof à Strasbourg accueillait lundi la finale du concours de conseil juridique. Trois binômes d'étudiants se sont affrontés autour d'un cas pratique, malmenés par un tenace jury de professionnels.



Les étudiants aux prises avec un jury de professionnels. PHOTO DNA – CÉDRIC JOUBERT

Et la clause texane, vous pouvez m'en parler ? » A cette question inattendue, les deux conseillers se raidissent. Interloqués, ils se regardent, cherchant vainement dans les yeux de l'autre la lumière. Victor. David. Aucun n'a la réponse. L'un tente de sauver son binôme par une pirouette désespérée : « C'est une clause américaine ? Nous ne pouvons vous répondre. » Mais leur client d'un soir, le professeur Michel Storck, ne lâche pas sa prise. Le terme du temps imparti aux candidats sonne comme une libération. David et Victor descendent de scène après d'interminables minutes dans les cordes. Peinant à reprendre leur souffle entre deux répliques, terribles car pertinentes, du jury. La finale du concours de conseil

juridique s'est tenue lundi, salle du Münsterhof à Strasbourg. Organisée par l'association Média-Droit, la dernière manche mettait aux prises trois binômes d'étudiants en droit chargés de conseiller un client/jury composé de sept professionnels. Au programme : un cas pratique de droit des sociétés sur fond de pacte d'actionnaires et d'objet social d'une entreprise familiale.

Victoire inattendue du binôme luxembourgeois

Une centaine de spectateurs, principalement des étudiants en droit, ont suivi avec atten-

tion, parfois même entrain, les deux heures de conseil juridique.

À la suite du premier binôme, Guillaume et Félix font face au jury. Peut-être aidés par la prestation de leurs prédécesseurs, ils distillent leurs conseils avec moult précisions. Prenant soin pour chaque point d'aborder l'ensemble des solutions et hypothèses. Sans doute trop. La méticulosité de leur intervention et le souci de ne jamais céder la parole aux professionnels – craignant sans doute la question non anticipée – leur permettent d'inverser les forces. Le binôme joue sa partition, mène la danse. Se permettant même ici une réflexion plus caustique que juridiquement pertinente. Le public suit. Ils sortent sous les applaudissements nourris de la salle.

Comme un entre-deux, Mostafa et Moctar ont clôturé la finale sans l'assurance du précédent binôme, mais sans se noyer pour autant sous les questions et interruptions du jury.

Vient l'heure des résultats. Mostafa et Moctar prennent une troisième place logique. Vainqueurs : Victor et David. Cette décision surprend une bonne partie de l'assistance. Beaucoup s'attendaient à voir appeler Guillaume et Félix.

« Nous sommes étonnés et surpris, reconnaît Victor. Le niveau était élevé, les candidats très bons. » David se félicite de cet « atout sur le CV ». Les deux Luxembourgeois, étudiants en master 1 de droit à l'Université de Strasbourg, se rêvent avocats. « Cette victoire nous montre qu'on a les capacités pour. » ■

CO. L.